

Engagement

Obtention d'une carte de stationnement

Présentation
<p>Cette action est mise en œuvre pour faciliter le stationnement à Colmar :</p> <ul style="list-style-type: none">- Carte standard : Concerne les résidents colmariens (hors centre-ville). Offre 30 minutes par jour de stationnement gratuit, non fractionnable.- Carte résident : Concerne les colmariens habitants au centre-ville. Offre 2h par jour de stationnement gratuit, non fractionnable.- Carte « véhicules propres » (électriques, GPL, GNV) : Concerne les colmariens. Offre 30 minutes (non fractionnable) de stationnement gratuit par jour. Offre 50 % de réduction sur les tarifs de stationnement.
Service responsable
<p>Direction de la voirie et des réseaux - service gestion du domaine public 1 place de la Mairie – 68021 Colmar cedex Tél. 03 69 99 56 28 Courriel : domainepublic@colmar.fr</p>
Procédure
<p>Une seule carte sera délivrée par foyer.</p> <p>Les cartes seront délivrées en mairie - bureau 407, 4^e étage de la mairie.</p> <p>Les véhicules dit « propre » sont : les véhicules GPL (gaz de pétrole liquéfié), GNV (gaz naturel pour véhicules) et électriques. Le certificat d'immatriculation doit indiquer un des sigles suivants (GP, PE, PH, GN, NE, NH et EL).</p>
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none">- Carte grise- Justificatif de domicile (sauf facture de téléphone portable)
Date de mise en œuvre
<p>Effet immédiat</p>